

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 11
Avis aux arbitres.....	p. 12
PV Commission Féminine.....	p. 13
PV Commission Jeunes.....	p. 16
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 21
Informations diverses.....	p. 29
Mini-jeu.....	p. 33

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 14 avril :

- Réunion de sensibilisation à Vouneuil sur Vienne

Mardi 15 avril :

- Commission des Jeunes

Mercredi 16 avril :

- Commission Sportive
- Commission Futsal

Judi 17 avril :

- Commission de Discipline

Vendredi 18 avril :

- Arbitrage – prépa Ligue

JOURNÉE DES FÉMININES



RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Nous organisons, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, des réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département. Plus d'informations page 7

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



INTERVENTIONS PEF

Interventions possibles lors des stages vacances

Inscriptions avant le :
16 avril 2025

Plus d'informations page 5

MINUTE DE SILENCE

Une minute de silence est à observer en hommage à Kodjovi ABOBOYAYA, arbitre

Plus d'informations page 3



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90

Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement les difficultés, les problématiques et ses attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76

Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01

Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34

Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84

Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



Élodie Cervais - 06 72 68 73 35

Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com

02 36 05 63 05

Loches

www.eccformation.com



CONSULTING

CLUBS ET ASSOCIATIONS

vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"

un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



"Avoir une communication efficace pour sa structure"

Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"

Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"

Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"

Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"

Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un événement"

Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"

Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"

Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Samedi 26 Avril** : Journée des Féminines
- **Samedi 17 Mai** : Journée Nationale des Débutants
- **Samedi 24 Mai** : Finales Jeunes
- **Vendredi 6 Juin** : Assemblée Générale
- **Samedi 7 Juin** : Finales Féminines
- **Samedi 14 Juin** : Trophées des champions
- **Samedi 21 et dimanche 22 Juin** : Finales Seniors
- **Vendredi 27 Juin** : Remise des récompenses

HOMMAGE À KODJOVI ABOBOYAYA

Avant le coup d'envoi des rencontres départementales jeunes et seniors prévues les 12 et 13 avril, nous vous invitons à observer une minute de silence en hommage à **Kodjovi ABOBOYAYA**, arbitre respecté et passionné du Stade Poitevin, qui nous a malheureusement quittés récemment à l'âge de 35 ans après s'être battu plusieurs mois contre la maladie.

Les arbitres officiant ce week-end ont toute latitude pour porter un brassard noir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

Vendredi 6 juin 2025
à la salle Festive - 3 rue de l'Ancienne Gare
86210 BONNEUIL MATOURS

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15

VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à **l'Assemblée Générale du vendredi 6 juin 2025** doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président, pour le **mardi 6 mai 2025**, dernier délai.

OUVERTURE CAMPAGNE PSF/ANS 2025

Nous vous confirmons le bon lancement de la campagne PSF 2025 depuis le lundi 24 mars. Les porteurs de projet (clubs, Districts, Liges) peuvent dès à présent et jusqu'au **30 avril** déposer un dossier sur Le Compte Asso.

Vous trouverez ci-dessous la note de cadrage relative à cette campagne 2025 :

- [La note de cadrage FFF/PSF clubs](#)



DEMANDE DE TROPHÉE du DISTRICT 2024/2025
Arbitre – Educateur(trice) – Dirigeant(e) – Joueur(se)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée pour chaque catégorie

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

(se) **Catégorie** : arbitre éducateur(trice) dirigeant(e) joueur

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le mardi 6 mai 2025

**La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses
 (date et lieu à définir)**

**INTERVENTIONS PEF****Intervention dans les clubs : Promouvoir le Programme Educatif Fédéral (PEF) lors des stages vacances**

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir les valeurs du football auprès des jeunes, le District de la Vienne de Football propose des interventions lors des stages vacances pour sensibiliser les jeunes licenciés (des catégories U11 et U13) au Programme Educatif Fédéral (PEF) de la Fédération Française de Football.

Grâce à des ateliers ludiques et pédagogiques, nos interventions permettent aux jeunes joueurs de s'approprier les notions du PEF tout en s'amusant et en développant leur esprit sportif.

En quoi consistent les interventions ?

Nos interventions sont conçues pour s'intégrer de manière flexible à votre programme de stage vacances. Elles incluent des ateliers interactifs et dynamiques, adaptés à l'âge et au niveau des jeunes footballeurs. Chaque session permet de :

- Sensibiliser les jeunes aux comportements exemplaires sur et en dehors du terrain.
- Renforcer leur esprit d'équipe et de solidarité.
- Favoriser leur épanouissement personnel en intégrant les valeurs du PEF.

Comment en bénéficier ?

Clubs de football de la Vienne, vous souhaitez enrichir vos stages vacances et offrir à vos jeunes licenciés un contenu éducatif à forte valeur ajoutée ? Contactez dès maintenant le District de football de la Vienne pour planifier une intervention PEF au sein de votre club.

Inscriptions par mail : district@foot86.fr

Fin des inscriptions le mardi 16 avril 2025 !



PUISSANCE FOOT – NOUVEL OUTIL D'ENGAGEMENT POUR LES CLUBS

Dans la continuité des dernières communications au sujet de Puissance Foot, la FFF a le plaisir de vous informer que l'outil digital permettant l'engagement des clubs dans le territoire et le suivi de l'engagement de ces clubs par les instances est aujourd'hui en ligne et disponible par toutes et tous.

Auparavant, l'engagement du club dans le dispositif se faisait en remplissant un formulaire. Afin de permettre à la FFF de mieux appréhender l'engagement des clubs dans le dispositif et de renforcer l'implication des instances, un nouvel outil voit le jour.

Côté clubs :

Depuis le jeudi 13 mars 2025, vous avez accès à un nouvel outil d'engagement. Ce nouvel outil a pour ambition de simplifier vos modalités d'engagement et de faciliter le suivi que les instances peuvent vous apporter. Il s'appuie sur une volonté d'uniformiser les modes de traitement des dispositifs fédéraux, à travers une interface commune au PEF et à Toutes Foot. Il s'appuie également sur des fonctionnalités qui ont pour objectif de favoriser la connaissance de ce que vous mettez en place et le partage des bonnes pratiques.

Accéder à l'outil :

Vous pouvez accéder à l'outil et remplir le projet d'engagement, les autres fonctionnalités seront accessibles uniquement une fois que le projet d'engagement sera validé. Cet outil sera intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis Footclubs et Portailclubs, dans l'espace « Projet Educatif », au même titre que le PEF.

Les fonctionnalités de l'outil pour les clubs :

- L'accès à tous les documents utiles en lien avec Puissance Foot sera centralisé afin que vous puissiez obtenir tous les renseignements et documents-types en un clic. Désormais un club devra expliquer dans les grandes lignes son projet Puissance Foot avant de demander à s'engager dans le dispositif, l'engagement devra être validé par les instances (FFF, District ou Ligue)
- Vous pourrez aussi accéder à une « boîte à idées » qui sera alimentée par les clubs qui partageront leurs bonnes pratiques
- Une fois votre club engagé, vous aurez accès à plusieurs espaces :
 - o Un espace « commande de dotations » dans lequel vous pourrez directement demander à recevoir des livrets d'activité et demander à être accompagnés par une association partenaire. Les inscriptions à la correspondance Puissance Foot et à la dictée Puissance Foot y seront aussi centralisées
 - o L'espace « mon projet », cet espace aura pour vocation de recueillir les actions des clubs en lien avec Puissance Foot. Vous pourrez y reporter vos astuces, vos nouvelles idées sur de nombreux points précis (financement, développement des infrastructures/du matériel, recrutement de bénévoles, développement d'outils pédagogiques, ...)

Prise en main de l'outil :

Afin de vous accompagner dans la prise en main de l'outil, plusieurs tutoriels ont été enregistrés :

- [Tutoriel accéder à l'outil et faire sa demande d'engagement](#)
- [Tutoriel passer une commande de dotations](#)
- [Tutoriel utiliser l'espace « mes projets Puissance Foot » et l'espace « boîte à idées »](#)



FOOT À L'ÉCOLE

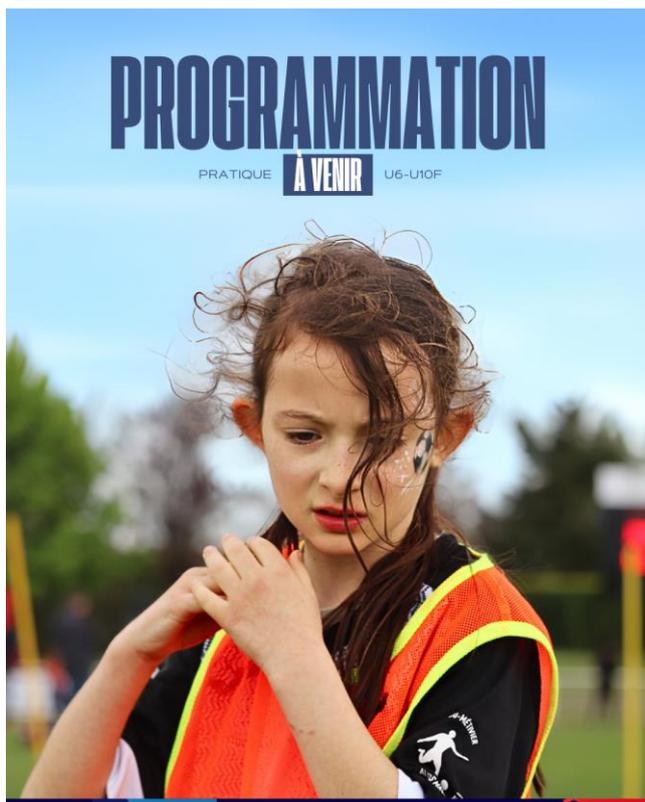
Suite à vos réponses au questionnaire « recensement des pratiques dans votre club », en début de saison, certains clubs nous ont fait part de leur intérêt pour l'opération « Foot à l'Ecole » mise en place par la FFF, en partenariat avec l'Education Nationale et l'USEP.

Quelques informations à ce sujet :

- Au programme : 6 séances au minimum à mettre en place sur la saison ET participer au rassemblement final qui regroupe toutes les écoles inscrites à cette opération
- Pour participer au Challenge National, il faudra en plus réaliser une production artistique.
- En ce qui concerne l'encadrement, il peut se faire par l'enseignant (e) ou un intervenant du club. Dans le cas où vous souhaitez intervenir, l'encadrant doit être titulaire au minimum du CFF2 ou DF Coach Jeunes
- Le lien d'inscription et d'information : [Foot à l'école \(fff.fr\)](http://fff.fr)

Date limite d'inscription : le 18/04/2025

PRATIQUE FÉMININE U6-U10F



Les prochains rendez-vous pour les U6-U10F :

- Samedi 12 avril : GJ VVM Chauvigny à Chauvigny
- Samedi 19 avril : Ligugé
- Samedi 26 avril : Journée des féminines à Nieuil l'Espoir
- Samedi 10 mai : Loudun
- Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants (Poitiers)

⇒ Si des clubs souhaitent organiser d'autres plateaux, c'est possible !

Dans ce cas, merci de nous contacter.



RÉPARTITION DES CLUBS AUX RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Le District de la Vienne de Football, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, organise des réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département.

Le président du club, accompagné d'un dirigeant, ainsi que le Maire de la commune sont conviés à ce moment d'échanges.

Accueil à partir de 18h30 – Réunion à 19h.

Répartition des clubs

Lundi 14 avril 2025 - Salle des fêtes Georges Angéli - 7 avenue Jean Jaurès - 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

Antoigné, Antran, Archigny, Aailles en Châtellerault, Beaumont St Cyr, Bonnes, Bonneuil Matours, Buxerolles, Buxeuil, Cenon sur Vienne, Cernay St Genest, Chasseneuil-St Georges, Châtellerault Portugais, Châtellerault Réunionnais, Châtellerault SO, Colombiers, Coussay les Bois, Dissay, Ingrandes, Lavoux-Liniers, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Montamisé, Naintré, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon, Pleumartin La Roche Posay, Poitiers ASAC, Poitiers BAROC, Poitiers Gibauderie, Sèvres Anxaumont, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne,

GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres,

Lundi 12 mai 2025 – Stade René Mabillean – Route de Doussay – 86110 MIREBEAU

ASM, Avanton, Beuxes, Biard, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Jaunay Marigny, La Pallu, L'Envigne, Les Trois Moutiers, Loudun, Migné Auxances, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Orches, AS Poitiers 86, Stade Poitevin, Poitiers Portugais, Quinçay, Sammarçolles, St Christophe, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé,

GJ Sud Haut Poitou

CDOS – TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE 2024

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles (moins de 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Pour en savoir plus et découvrir les critères de classement des candidats, télécharger la **plaquette de présentation** [cliquant-ici](#).

Un jury choisira, parmi les 5 candidats retenus, le plus valeureux, méritant le Trophée du Jeune Bénévole de l'année.

Le formulaire est un PDF à télécharger, une fois complété, merci de le renvoyer à vienna@franceolympique.com

[Cliquez-ici pour télécharger le PDF.](#)



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations professionnelles :

- Lundi 14 avril de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 12 mai de 9h à 17h : « **Découverte et appropriation de ChatGPT et autres IA génératives** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Formations de jeunes dirigeants : *Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif*

Cette formation est constituée de 6 modules qui se déroulent en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de janvier à avril 2025.

Même si vous avez certains modules précédents, vous pouvez vous inscrire.

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

GUID'ASSO 86 – FORMATION DES BÉNÉVOLES

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation à la gestion associative pour les bénévoles et dirigeants associatifs.

Le parcours se décline en 5 modules théoriques + un stage pratique gratuit pour les bénévoles et pris en charge par Qualiopi ou OPCO pour les salariés.

Le parcours se tient à Poitiers au cours du 1er semestre 2025.

Jour 3 – **12 avril 2025** – Les finances associatives, principes de base et mobilisation des ressources.

Jour 4 – **17 mai 2025** – Les ressources humaines associatives, la place des bénévoles et autres forces vives.

Jour 5 – **14 juin 2025** – Le projet associatif et sa déclinaison en projet d'activité ou événement.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur 1 module si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur les 5 modules.

C'est un parcours théorique avec suivi individualisé proposé à tous les types d'associations, employeuses ou non, sans distinction de secteur d'activités.

L'objectif est d'étudier/anticiper/conforter/améliorer leur modèle socio-économique face aux fragilités potentielles ou prévues en matière de forces vives et/ou de ressources financières (fonds propres, subventions, mécénat, etc...).

Pour tous renseignements et inscription, vous pouvez contacter Monsieur Mancino Patrice à l'adresse mail suivante : vieasso@guidasso86.fr



GUID'ASSO 86 - FORMATIONS

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation et d'accompagnement de 7 jours gratuit sous 4 modules :

- REPENSER LE MODELE SOCIOECONOMIQUE DE SON ASSOCIATION (2 jours)
- DEFINIR LA STRATEGIE POUR FAIRE EVOLUER SON MODELE SOCIOECONOMIQUE (2 jours)
- CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BENEVOLES ET LES PROFESSIONNELS (2 jours)
- BILAN ET PERSPECTIVES (1 jour)

Ce parcours est à destination des associations de 0 à 10 salariés afin de leur permettre de repenser leur modèle économique, leur organisation et leur gouvernance, tout en associant théorie et cas pratiques personnalisés.

Si votre association s'interroge sur son modèle socioéconomique, sur l'engagement et le renouvellement des bénévoles, la confrontation des baisses des subventions et à la hausse des coûts de fonctionnement (etc.), ce parcours de formation peut aider votre structure.

Vous trouverez les dates et d'autres informations liées à ce parcours de formation ci-dessous.

MODULE 1

REPENSER LE MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE DE SON ASSOCIATION

Durée : 2 Jours (17 et 18 Avril)

Journée 1 :

Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (diagnostic en groupe)

Journée 2 :

Matin : Partie pratique (diagnostic structure participante)

Après-midi : Partie pratique (diagnostic structure participante)

MODULE 2

DÉFINIR LA STRATÉGIE POUR FAIRE ÉVOLUER SON MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE

Durée : 2 jours (26 et 27 juin)

Journée 1 : Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (en groupe)

Journée 2 : Matin : Partie pratique (structure participante)

Après-midi : Partie pratique (structure participante)

MODULE 3

CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BÉNÉVOLES ET LES PROFESSIONNELS

Durée : 2 jours (31 août et 1 septembre)

Journée 1 : Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique

Journée 2 : Matin : Partie pratique

Après-midi : Partie pratique

MODULE 4

BILAN ET PERSPECTIVES

Durée : 1 jour (21 Novembre)

Journée 1 : Matin : Accompagnement individuel

Après-midi : Retour en grand groupe

COMITÉ DE SUIVI : BILAN (Semaine du 8 au 13 décembre)

Pour vous inscrire, vous pouvez envoyer votre candidature en remplissant le formulaire suivant : <https://framaforms.org/formulaire-de-candidature-1730994025>

Les inscriptions impliquent d'être présent sur l'ensemble des modules.

Pour toutes informations complémentaires sur ce parcours vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante parcoursMSE@guidasso86.fr



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les tests de sélection des TFP pour la saison 2025-2026.

Ci-dessous les informations clés à retenir :

- **BEF traditionnel et en apprentissage (29 ans révolu) :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 13 mai 2025, 23h59.**
 - Tests de sélection : Lundi 26 mai et mardi 27 mai 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF traditionnel :**
 - **Date limite d'inscription : Lundi 19 mai 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 02 juin et mardi 03 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF en apprentissage :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 10 juin 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Mardi 26 août et mercredi 27 août 2025*.

(* dates sous réserve de modification)

Pour toute demande d'inscription : [Filière professionnelle – maLFNA.fr](mailto:filiere.professionnelle@maLFNA.fr)



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

HOMMAGE À KODJOVI ABOBOYAYA

Avant le coup d'envoi des rencontres départementales jeunes et seniors prévues les 12 et 13 avril, nous vous invitons à observer une minute de silence en hommage à **Kodjovi ABOBOYAYA**, arbitre respecté et passionné du Stade Poitevin, qui nous a malheureusement quittés récemment à l'âge de 35 ans après s'être battu plusieurs mois contre la maladie.

Les arbitres officiant ce week-end ont toute latitude pour porter un brassard noir.



COMMISSION FEMININE

Réunions du mardi 8 avril 2025 Procès-verbal n° 15

Présents : Mmes Marion BERGER, Sandrine BOURCIER et Claire LASMIER, MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Tony FELIX, Stéphane QUARESMA, Laurent LARBALETTE et Vincent LEPROUST

Excusé : M. Guillaume FAUSTIN LEYBACH

Assistent : Mmes Coralie RENETEAU (Référente administrative de la Commission), Adeline URANGA (Directrice Administrative)

Approbation du PV n°15 sans modification.

REPORT DE MATCHS

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226568	Bressuire (1)	Gatinaise (1)	Arrêté municipal et Futsal	27/04/25
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226569	Echire/Celles/Chauray (1)	Ligugé (1)	Arrêté municipal et Futsal	27/04/25
Fém D1	/	12	16/02/25	29226577	Echire/Celles/Chauray (1)	Thouars (1)	Arrêté municipal	11/05/25
Fém D1	/	15	06/04/25	29226593	Moncoutant (1)	Echire/Celles/Chauray (1)	Rattrapage match de Coupe	01/05/25
Fém D3	/	2	15/12/24 19/01/25	30048831	Fleuré/Vernon (1)	Cenon sur Vienne (1)	Arrêté municipal	27/04/25
Fém D3	/	3	02/02/25	30048875	Boisme Clesse (1)	Naintré (1)	Futsal	27/04/25
Fém D3	/	4	09/02/25	30048836	Fleuré/Vernon (1)	Chauvigny/Jardres (1)	Arrêté municipal	01/05/25
Fém D3	/	4	09/02/25	30048876	Boisme Clesse (1)	ASM/Les Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	01/05/25
U15F	B	8	12/04/25	53040921	Montmorillon (1)	Gf Charente Océan (1)	Coupe U15F	03/05/25
U11-U13F	A	2	08/02/25	53040710	Gj Sud Haut Poitou (1)	Chamois/Chauray/Echiré (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	A	3	15/02/25	53040711	Niort St Florent (1)	Gj Sud Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	03/05/25
U11-U13F	C	2	08/02/25	53040755	La Chapelle Baton (1)	Venise Verte (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	D	3	15/02/25	53044808	Gj Avenir 86 (1)	Gatfoot (1)	Fetis Lahitte pour Gatfoot	19/04/25
U11-U13F	D	3	15/02/25	53040788	Montmorillon (1)	Niort St Florent (2)	Fetis Lahitte pour Niort St Florent	19/04/25

DATE A RETENIR

- Samedi 26 avril à Nieuil l'Espoir** : Journée des Féminines
- Samedi 7 juin à Quinçay** : Réunion de fin de saison du pôle Vienne-Deux Sèvres
Finales des Coupes du Poitou à 8 et à 11
- Samedi 14 juin à Buxerolles** : Trophée Ginette Baraudon

Départemental 2 féminine

Forfait

Match n°29235130 : La Chapelle Bâton (1) - St Cerbouille (1) du 6/04/2025

1^{er} forfait de l'équipe de St Cerbouille (1) sans déplacement.

Amende de 35€ au club de St Cerbouille



Coupe du Poitou à 11

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 1/4 de finales du 20/04/25

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Liguge 1	D1	Avenir 79 1	D1
B	Naintre 1	D3	Echire/Celles/Chauray 1	D1
C	Ste Eanne 1	D2	La Chapelle Baton 1	D2
D	Vrere St Leger 1	D2	Gatinaise	D1

Journée des féminines

		U6-U7F		U8-U10F		U11-U13F			U15F			U18F		
		Nombre de Joueuses	Nombre de Joueuses	Nombre de Joueuses	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2	Niveau équipe 3	Nombre de Joueuses	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2	Nombre de Joueuses	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2	
25/02/2025 12:09	JS Nieuil l'espoir		5	10	Niveau 2 - intermédiaire, Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	10	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné				
25/02/2025 17:07	GJ VVM Chauvigny	3	4	22	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant	non concerné	10	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné				
25/02/2025 20:14	Gj Avenir 86	2	2	10	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné							
26/02/2025 08:10	FC Loudun		2	7	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	7	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	17	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant	
03/03/2025 17:32	Buxerolles/Vouneuil Beruges	4	6	18	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant	non concerné				16	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	
10/03/2025 10:06	Vouneuil-Béruges/Buxerolles	2	2					16 filles pour 1 équipe BVB	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné				
14/03/2025 17:41	UES Montmorillon	2	5	9	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	14	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	22	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant	
18/03/2025 10:44	Stade Poitevin FC	1	8	25	Niveau 1 - confirmé	Niveau 2 - intermédiaire	Niveau 3 - débutant	14	Niveau 1 - confirmé	Niveau 2 - intermédiaire	14	Niveau 1 - confirmé	Niveau 2 - intermédiaire	
20/03/2025 09:47	Ligugéenne Football	1	1	13	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné							
24/03/2025 11:09	SO Châtelleraut										12	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	
25/03/2025 21:37	US Migné Auxances FOOTBALL										11	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	
27/03/2025 14:22	US La Chapelle Bâton		7	9	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné				10	Niveau 1 - confirmé	Non concerné	
29/03/2025 08:17	GJ Sud Haut Poitou	1	5	12	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné	4	Niveau 3 - débutant	Non concerné				
30/03/2025 17:41	GJ 3 VALLEES 86	2	3 (2 U9, 1 U10)											
31/03/2025 16:00	CA NEUVILLE HAUT POITOU		3	12	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné	8	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	8	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	
01/04/2025 17:03	Poitiers Trois Cités	1	7	12	Niveau 1 - confirmé	non concerné	non concerné	12	Niveau 1 - confirmé	Non concerné	12	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	
01/04/2025 17:20	Ozon FC	5												
	Thuré Besse			5	non concerné	non concerné	non concerné							



Transmission FMI ou Feuille de match Tardive

Amende de 27€

Match n° 29226591 : Niort St Florent (1) – Gatinaise (1) en D1F du 06/04/25

Amende de 15€

Match n° 53040860 : Poitiers 3 Cités (1) – Niort Chamois/Chauray/Echire (2) en U11-U13F poule B du 29/03/25

Match n° 53040813 : Moncoutant/Fc3c (1) - Gj VVM Chauvigny (2) en U11-U13F poule E du 05/04/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**La secrétaire de séance,
Adeline Uranga**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 8 avril 2025
Procès-verbal n° 25

Président : M. Philippe BARRITAULT

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU
MM. Frédéric TURBEAU et SAVIGNY Christian

Le PV n°24 est adopté sans modification

REPORT DE MATCH

Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U16	D1	/	2	15/02/25	53064561	Jaunay Marigny (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U15	D1	/	2	15/02/25	53064670	Vivonne (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	19/04/25

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

DATES A RETENIR

Samedi 19 avril : Finale Régionale Fétis Lahitte

Samedi 10 mai : Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch

Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants

Samedi 24 mai : Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac

CHALLENGE DEPARTEMENTAL JEUNES

Les actions PEF doivent être saisies **au plus tard le 31 mai 2025** sur la plateforme dédiée pour que celles-ci soient prises en compte

TROPHEES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 25 avril 2025.

- Challenge U17/U18 : Migné Auxances
- Challenge U15 : St Benoit
- Challenge U13 Maurice DANSAC : SO Châtelleraut



CHAMPIONNAT U15

Match n° 53064732 : Jaunay Marigny (1) – GJ Avenir (2) en Départementale 2 poule A du 22/03/25

Réclamation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 03/04/25 (PV n°27) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du GJ Avenir 86 (2) sans en attribuer le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (1) qui conserve toutefois le bénéfice du but marqué lors de la rencontre.

FORFAIT

Match n°53077336 : Asm/Nord Vienne/Sammarçolles (2) – GJ Avenir 86 (1) en Départementale 2 Poule B du 12/04/25

Forfait général de l'équipe de l'Asm/Nord Vienne/Sammarçolles (2)

Amende de 26€ (13€x2) au club de l'ASM

Remarque : Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

CHALLENGE U17- U18

Finale - le samedi 24/05/25

Equipe	Div.	Equipe	Div
Migné Auxances (2)	U17 D1	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	U17 D1

CHALLENGE U15

Finale - le samedi 24/05/25

Equipe	Div.	Equipe	Div
Vivonne (1)	D1	Buxerolles (2)	D2C

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Suite au désistement tardif du club de Mirebeau, qualifié pour la Finale du Festival Foot Pitch U13, la Commission a sollicité le club de Jaunay Marigny, 3^e de la poule B qui a refusé.

De ce fait, la Commission a repêché le club d'Ozon au titre de meilleur 3^e des autres poules départagées par les jongleries. Le club d'Ozon a accepté.

Félicitations aux équipes qualifiées pour la finale régionale qui aura lieu les 10 et 11 mai à Gujan Mestras :

- Stade Poitevin chez les Filles
- Stade Poitevin chez les Garçons

Remerciements :

- A la ville de Châtelleraut et au Grand Châtelleraut pour la mise à disposition de ses équipements et du matériel.
- Au SO Châtelleraut pour son soutien au District dans l'organisation ces finales
- A toutes les personnes ayant participé à l'organisation de la finale.



PLATEAUX U11 / PHASE 3

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

La Commission demande aux responsables d'équipe d'utiliser les documents officiels (feuille de match U11 et feuille de licences), d'écrire lisiblement, de bien veiller à noter le nom de l'équipe sur la feuille de licences ainsi que le nom et numéro de licence du responsable de l'équipe.

FORFAIT

Plateaux du 05/04/25 :

Poule B : à Vendevre

2ème forfait de Poitiers 3 Cités (1)

Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

Conformément au règlement, et suite au forfait de Poitiers 3 Cités (1), l'équipe de Poitiers 3 Cités (2), poule F, est déclarée forfait (2ème forfait – non amendé)

Poule M : à Rouillé

2ème forfait de GJ Foot Sud (2)

Amende de 13€ au club de GJ Foot Sud (2)

1er forfait de Valence en Poitou OC (1)

Amende de 13€ au club de Valence en Poitou OC

Poule N : à Verrières

3ème forfait de GJ VVM Chauvigny (4)

Amende de 13€ au club de GJ VVM Chauvigny

Remarque : s'agissant du 3ème forfait, l'équipe de GJ VVM Chauvigny (4) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

FEUILLES DE RESULTATS ET LICENCES MANQUANTES

Plateaux du 22/03/2025

Dernier Rappel avant Amende :

Poule H : site 1 à Montmorillon

La Commission demande au club de **Buxerolles** d'envoyer sa feuille de licences avant le **15/04/25**

Poule K : site 2 à Thuré

La Commission demande au club de **Thuré** d'envoyer la feuille de résultats avant le **15/04/25**

Plateaux du 29/03/25

Poule K : site 1 à Cenon

La Commission demande au club de **Cenon** d'envoyer les feuilles de licences de tous les participants au plateau avant le **15/04/25**

Poule N : site 1 à Montmorillon

La Commission demande au club de **Montmorillon** le document suivant avant le **15/04/25**

- la feuille de résultats du plateau

**Plateaux du 05/04/25****Poule D : site 1 à Thuré**

La Commission demande au club de **Thuré** les documents suivants avant le **15/04/25** :

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule G : site 1 à Château Larcher

La Commission demande au club de **Poitiers ASAC** le document suivant avant le **15/04/25** :

- La feuille de licences de tous les participants au plateau

Poule I : site 2 à St Léger de Montbrillais

La Commission demande au club de **St Léger de Montbrillais** les documents suivants avant le **15/04/25** :

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule K : site 1 à Châtelleraut Portugais

La Commission demande au club de **Châtelleraut Portugais** les documents suivants avant le **15/04/25** :

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule M : site 2 à Mignaloux Beauvoir

La Commission demande au club de **Mignaloux Beauvoir** le document suivant avant le **15/04/25** :

- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

U6/U9

Il est demandé d'utiliser les documents transmis par le District en début de saison.

Sur le site du District aller dans « documents »→ « documents généraux »→ « compétitions et calendriers »→ « jeunes » (voir publications du 20/08/24)

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**

Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan, est souvent oubliée

Plateau U7/U9 du 29/03/25**Secteur 8 : plateau à Adriers**

La Commission demande au club d'**Adriers** les documents suivants à recevoir avant le **15/04/25**

- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

Plateau U7/U9 du 05/04/25**Secteur 3 : plateau à Availles**

La Commission demande au club de **Naintré** le document suivant à recevoir avant le **15/04/25**

- La feuille de licences des participants U8/U9 au plateau

Secteur 3 : plateau à Thuré

La Commission demande au club de **Thuré** les documents suivants à recevoir avant le **15/04/25**

- La feuille de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

Secteur 3 : plateau à Biard

La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants à recevoir avant le **15/04/25**

- La feuille de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9



FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 15€

Match n° 53064653 : St Benoit (2) – Châtelleraut Portugais (1) du 29/03/25 en U17/U16-D2 poule B (2^{ème} amende)

Match n° 53182449 : Châtelleraut Portugais (2) -Naintré (2) du 15/03/25 reporté au 05/04/25 en U15 à 8 poule A

DIVERS

Courriel de GJ Espoir Sud Poitiers : pris note et réponse par mail

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 09 avril 2025
Procès-verbal n° 28

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 26 (par voie électronique) du mercredi 02 avril 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Adriers	Jardres	Savigny l'Evescault
Availles en Châtelleraut	Jouhet Pindray	St Benoît
Availles Limouzine	Lavoux – Liniers	St Julien l'Ars
Beaumont St Cyr	Mignaloux Beauvoir	St Maurice Gençay
Buxerolles	Migné Auxances	St Rémy sur Creuse
Châtelleraut Portugais	Montamisé	St Savin St Germain
Coulombiers	Montmorillon	St Saviol
Coussay les Bois	Naintré	Stade Poitevin
FC 3 vallées 86	Nord Vienne	Thuré Besse
Fleuré	Nouaillé Maupertuis	Usson l'Isle
Fontaine le Comte	Ozon	Valdivienne
GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers 3 cités	Vallée du Salleron
GJ Foot Sud 86	Poitiers Cep	Vicq sur Gartempe
GJ Montasèvres	Poitiers Gibauderie	Vouneuil Béruges
GJ Val de Vonne	Rouillé	



Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : des joueurs du club de sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de ******* joueurs mutés.

******* à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de ******* joueurs mutés hors période.

******* à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)



OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 28922846 : Sèvres Anxaumont (2) - Savigny l'Evescault (1) en Départemental 4 poule D du 06/04/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 53182449 : Châtelleraut Portugais (2) – Naintré (2) en U15 à 8 poule A du 05/04/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER CLASSÉ

Match n° 28922653 : Châtelleraut Portugais (3) – Ozon (3) en Départemental 4 poule B du 16/03/25

Feuille de match papier parvenue tardivement (03/04/25).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 28899610 : Vouneuil Béruges (1) – Neuville (2) du 06/04/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Vouneuil Béruges (07/04/25 à 10h36).

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Neuville, pour le motif suivant : des joueurs du club de Neuville sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Neuville (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Neuville (1) que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Neuville (1) évoluant en Régional 1 poule A : La Rochelle (1) - Neuville (1) du 29/03/25 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Neuville (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 1 entre les deux équipes.

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Vouneuil Béruges.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900548 : Smarves Iteuil (2) – St Benoît (2) en poule D du 05/04/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Smarves Iteuil (07/04/25 à 11h09)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Benoît, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de St Benoît.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de **St Benoît (2)** que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de **St Benoît (1)**, évoluant en Départemental 1, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls trois joueurs : Ambdi ISMAEL (24), Valentin LIGAUD (12) et Noah N'DIAYE (16) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **St Benoît (2)** n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 2 à 0 en faveur de St Benoît (2).

Les droits de confirmation de réserves (42€) seront débités au club de Smarves Iteuil.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922757 : St Julien l'Ars (2) – Leignes sur Fontaine (2) en poule C du 06/04/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Leignes sur Fontaine (07/04/25 à 11h47)

La réserve ne paraît pas sur la feuille de match informatisée.

Courriel du club de St Julien l'Ars (07/04/25 à 15h31) qui confirme que le club de Leignes sur Fontaine a émis le souhait de poser une réserve mais qu'il a rencontré des difficultés à trouver l'écran des réserves.

Compte tenu des éléments fournis par les deux clubs et la volonté manifeste du club de Leignes sur Fontaine de poser une réserve, la Commission décide de la traiter comme telle.

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Saint Julien l'Ars, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Saint Julien l'Ars.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de St Julien l'Ars (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de St Julien l'Ars (1), évoluant en Départemental 2 poule B, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls trois joueurs : Dimitri GENIER (11), Alexandre MARCHAND (11) et Jimmy NOWAK (13) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **St Julien l'Ars (2)** n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 4 à 1 en faveur de St Julien l'Ars (2).

Les droits de confirmation de réserves (42€) seront débités au club de Leignes sur Fontaine.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**Match n° 28922844 : Poitiers Gibauderie (2) – Nieuil l'Espoir (3) en poule D du 06/04/25**

Courriel de confirmation de réserve du club de Nieuil l'Espoir (06/04/25 à 18h09)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Poitiers Gibauderie (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

La Commission décide de placer le dossier en instance.

Dossier en instance.

Match n° 28922934 : Châtain (1) – Rouillé (2) en poule E du 06/04/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Châtain (07/04/25 à 10h18)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Rouillé, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Rouillé (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Rouillé (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Rouillé (1), évoluant en Départemental 2 poule B, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls deux joueurs : Gwenaël DELVAULT (17) et Fabien FAVETTE (24) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Rouillé (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

Les droits de confirmation de réserves (42€) seront débités au club de Chatain.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 28922937 : Lusignan (2) – AS Poitiers 86 (1) en poule E du 06/04/25**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de AS Poitiers 86 (1) d'un joueur (licence n° 9602241858) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de AS Poitiers 86 lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 avril 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

**U 17 / U 18****Match n° 53064499 : Poitiers Asac (2) – GJ Montasèvres (2) en Départemental 2 du 22/03/25****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 27 du 02/04/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 9604576618) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Asac a été informé et a formulé ses observations par courriel (09/04/25 à 14h52).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 25 du 20/02/25) pour un (1) match (le match automatique) à compter du 17/02/25 et que l'équipe de Poitiers Asac (2) évoluant en U17 / U18 Départemental 2 poule B n'a effectivement joué aucun match (forfait le 15/03/25) depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Asac (2) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Montasèvres (2) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Poitiers Asac.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**Match n° 53266978 : Aslonnes (1) – Dienné (1) du 23/03/25**

Courriel de réclamation du club de Dienné (25/03/25 à 12h32)

Réclamation au motif que plus de 2 joueurs mutés hors période étaient inscrits sur la feuille de match (FMI) de la rencontre du côté du club d'Aslonnes.

Mutés hors période : Numéro 4 – LOCHON Gino et Numéro 9 – AMEEDÉ Ryan

Le joueur numéro 10, IMOUCHA Emerick, aurait dû faire l'objet d'un cachet "mutation hors période" dès lors qu'il évoluait dans le club de Lavoux-Liniers lors de la saison 2023/2024 sous la licence « IMOUCHA Emerick Luidji Enzo » et qu'il a rejoint le club d'Aslonnes en dehors des délais prévus. Par conséquent, sa licence devrait être apposée d'un cachet "mutation hors période". Or, pour la saison 2024/2025, Monsieur IMOUCHA évolue sous la licence « IMOUCHA Emerick »

Considérant que ce courriel de réclamation est de nature à permettre l'ouverture d'une instance auprès de la commission compétente, sur le fondement de l'article 187, alinéa 2, des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football eu égard à la nature des informations qu'il recèle.

Évocation

Considérant que M. IMOUCHA a fait le choix de signer une licence, sans cachet mutation, au club d'Aslonnes pour la saison 2024/2025 alors qu'il était licencié au club de Lavoux Liniers pour la saison 2023/2024,

Considérant que cette demande de licence a été effectuée sous le nom de IMOUCHA Emerick, sa pièce d'identité portant ce nom et les prénoms de : Emerick Luidji Enzo.

Considérant qu'il est donc établi qu'une seule et même personne, M. Emerick Luidji Enzo IMOUCHA, a signé au cours de la saison 2023-2024 pour le club de Lavoux Liniers et au cours de la saison 2024/2025 pour le club d'Aslonnes, deux licences avec des prénoms différents.

Considérant que sur la demande de licence pour le club d'Aslonnes, la case « dernier club quitté » a été rayée.



Considérant la réponse du club d'Aslonnes à savoir « la licence du joueur concerné a été validée en début de saison par vos soins et si je vois bien elle ne paraît pas en mutation »

Considérant que le club d'Aslonnes a omis de questionner M. IMOUCHA sur ses antécédents administratifs sportifs, ce qui aurait permis au club de Dienné, dans le cas présent, et autres clubs les ayant rencontrés en championnat ou en coupe de savoir que M. IMOUCHA avait signé une licence auprès d'un autre club la saison précédente,

Considérant que de ce fait, la demande de licence au profit du club d'Aslonnes a été interprétée comme une nouvelle licence et non comme une demande de changement de club.

Considérant qu'ainsi, la licence de M. Emerick Luidji Enzo IMOUCHA a été enregistrée sans le cachet « Mutation Hors Période », alors même qu'elle a été enregistrée au-delà du 15 juillet 2024,

Considérant que l'équipe d'Aslonnes a inscrit par huit fois, sur les feuilles de matchs de rencontres s'étant déroulées avant le 23/03/25, deux joueurs dont la licence porte le cachet « mutation hors période » en plus de M. IMOUCHA,

Considérant qu'aux termes de l'article 187, alinéa 2. - Évocation - des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football :

« Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;*
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;*
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;*
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;*
- d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements. »*

Considérant qu'aux termes de l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football :

« Est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujetti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration. »

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe d'Aslonnes (1) pour en donner le gain à l'équipe de Dienné (1) (3-0).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club d'Aslonnes.

L'équipe de Dienné (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Amende de 72€ au club de Lavoux Liniers pour non-envoi de rapports (aucun sur les deux demandés : 36€ x 2)

Amende de 108€ au club d'Aslonnes pour non-envoi de rapports (deux sur les cinq demandés : 36€ x 3)

Considérant, en premier lieu, qu'il est établi que M. Emerick Luidji Enzo IMOUCHA a signé sa licence au club d'Aslonnes sans compléter la case « dernier club quitté »

Considérant que le club d'Aslonnes a effectué une demande de première licence sous le nom de Emerick IMOUCHA le 29/08/24 sans interroger ce dernier sur ses antécédents administratifs sportifs.

Considérant que, pour ces raisons, le club d'Aslonnes et M. Emerick IMOUCHA ont donc agi de manière répréhensible en se comportant ostensiblement de manière contraire à la morale et à l'éthique sportive. Par ces motifs, transmet le dossier à la Commission Départementale de Discipline pour suite à donner.

Dossier classé.



DIVERS

Courriels des clubs de : Cenon sur Vienne, Poitiers Asac :
Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28899814 : Neuville (3) – Naintré (2) en Départemental 2 poule A du 06/04/25
- Match n° 29018248 : Buxerolles (3) – Vouillé (1) en Départemental 3 poule A du 06/04/25
- Match n° 28900423 : Poitiers Asac (1) – Montmorillon (3) en Départemental 3 poule C du 06/04/25
- Match n° 53040920 : Montmorillon (1) – Neuville (1) en U15 Féminines à 11 poule B du 05/04/25
- Match n° 53156911 : GJ VVM Chauvigny (3) – Vivonne (1) en Challenge U15 du 05/04/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE Collège George SAND Châtelleraut



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 16 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.



INSCRIPTION



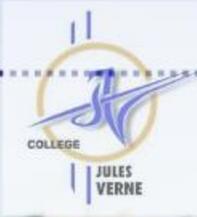
Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège



MERCREDI
14 & 21
GARÇONS FILLES
MAI

TEST DE SELECTION
DE 8H30 À 16H.

DOSSIER À
RENDRE AVANT
MERCREDI 16 AVRIL
DERNIER DÉLAIS



SECTION FOOTBALL

OBJECTIF :

- RÉUSSIR SA SCOLARITÉ EN ASSOCIANT LE FOOTBALL AUX PARCOURS DE FORMATION
- PERMETTRE À DES ÉLÈVES D'EXERCER LEUR PASSION
- PROPOSER UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE SPORTIVE ET SCOLAIRE

REUNION D'INFORMATION
JEUDI 13 MARS À 18H

 **COLLÈGE JULES VERNE**

CONTACT

DOSSIER D'INSCRIPTION



SIMON LAHEUX, RESPONSABLE SECTION SPORTIVE FOOTBALL
05.49.47.53.02
CE.08607998@AC-POITIERS.FR



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

Processus de Détection :

- Le 29/08 : stage (environ 40/50 joueurs convoqués)
- Le 06/11 : stage (environ 30/40 joueurs convoqués)
- Le 19/03 : stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Le 21/04 : stage (15 joueurs convoqués – match amical)
- Le 28/04 : Tournoi Interdistricts LFNA à NIORT

LUNDI 21 AVRIL 2025 à CHAUVIGNY
(Stade Gilbert Arnault – terrain Honneur en herbe – 86300)
(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17H)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

Liste des 15 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : PERNES Martin, ANTIGNY Axel, **CHABOISSON Louis**
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, ARTUS Adam
- MONTMORILLON: **PERRIN Titouan**, BERGER Maël
- STADE POITEVIN F.C : MADI SILAHI Naoufale, SANGUINITI Leo, THOUMANGOYE Ismaël, BOKELO Jason, CAILLAUD Gabin, AYRAULT Lucas, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94**.
Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U13 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

Processus de Détection :

- Les 26 et 27/08 : 2 rassemblements géographiques (environ 90/100 joueurs convoqués)
- Le 25/10 : stage (environ 45/50 joueurs convoqués)
- Le 22/01 : stage (environ 25/35 joueurs convoqués)
- Le 12/02 : Stage (environ 25 joueurs convoqués)
- Le 24/02 : Opposition U14 R2 (environ 15 joueurs convoqués)
- Les 6 et 7/03 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Floirac (33))
- Le 21/4 : Détection/Stage opposition Sélection U14G 86.

LUNDI 21 AVRIL 2025 à CHAUVIGNY
(Stade Gilbert Arnault – terrain Honneur en herbe – 86300)
(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17H)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

Liste des 18 joueurs convoqués :

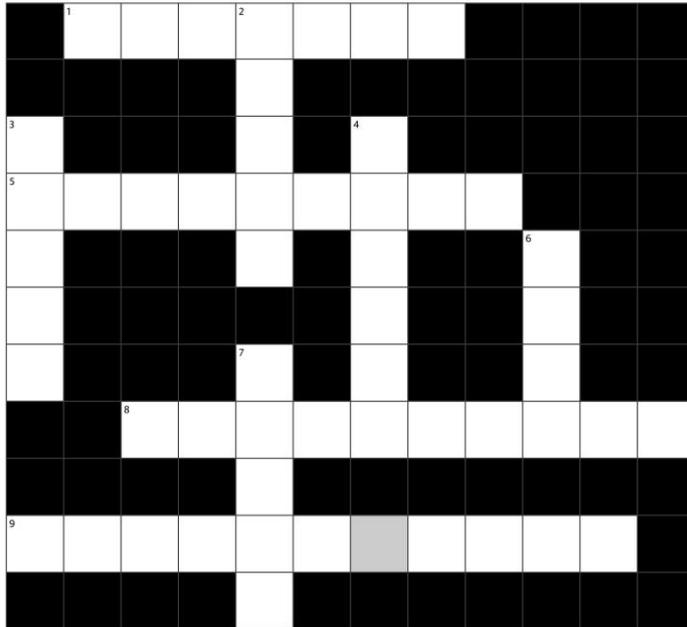
- CHÂTELLERAULT S.O.C : CHABOISSON Jules
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, TAUPIN Kylian
- G.J VAL de VONNE : BRACONNIER Sorel
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : AUZANNET Myron, PERROT Noé, KOULIBALY Fallilou, ROCHET Enzo
- MONTMORILLON : RUFFIN Hugo
- POITIERS ASAC : NGBOPOLO KOLENA Kévin
- STADE POITEVIN F.C : MAHAMAT Erwan, RAYNAUD Lucas, ROY Aronne, RAOUI Hatim, MALE Aly, LAAFIR Kaïs, AUXEMERY BESNEVILLE Charly

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation, et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



MINI JEU



horizontalement

bas

1 Dernière joueuse à avoir reçu le ballon d'or

5 Le pays d'origine de la joueuse vedette Sam Kerr, évoluant en Angleterre.

8 L'équipe nationale féminine de football de ce pays a remporté la Coupe du Monde 2019

9 Le trophée attribué à la meilleure joueuse du football mondial.

2 Joueuse de l'OL, milieu de terrain, vice-capitaine des Bleues.

3 L'attaquante brésilienne considérée comme l'une des meilleures joueuses de l'histoire du football féminin.

4 Le surnom des joueuses de l'équipe nationale française.

6 L'équipe féminine de ce club de football a remporté plusieurs titres en Ligue des Champions.

7 L'équipe féminine de ce pays a gagné la Coupe du Monde 2011.

RÉPONSES DU VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Complète les cases avec le nom d'un joueur (interdiction de donner 2 fois le même nom)

<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border-bottom: 1px solid black; border-right: 1px solid black; width: 50%; height: 50%;"></div> <div style="width: 50%; text-align: center;"> <p>Pays</p> </div> </div>			
Clubs			
	Gvardiol	De Bruyne	Zinchenko
			
	Rakitić	Lukébakio	Konoplyanka
			
	Kovačić	Hazard	Chevchenko